

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 mai 2026

Nombre de membres afférents : 19
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la Convocation : 19/05/2026
Date d'affichage : 19/05/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-six mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laure DUCHAMP, maire.

Présents : Mylène DELORME – Laurent GAUTHIER - David MAGNET -Christophe GRANGER - Jean- Michel GAMORE - Aurélie SYLVESTRE - Daniel PEYROL – Lucie HAOND - Joël MALIGNIER – May ALGOUD – Aurélien RIFFARD – Isabelle PISSEVIN – Nicolas CHABANIS - Angélique CHARBONNIER

Excusés : Manon CAIRE – Sébastien MAITRE - Lisa CHANCEL – Marylin MOUTET

Aurélie SYLVESTRE a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-044 : Autorisation de signature du marché de prestation de restauration scolaire 2026-2029

Vu l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique, les articles R2123-1 et suivants et R2142 et suivants, le livre IV relatif aux marchés de maîtrise d'œuvre du décret 2018-1074 du 3 décembre 2018, portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique.

Vu les règles internes de la Commande Publique arrêtées pour la Commune d'Allan par délibération n°2026-036 en date du 28 avril 2026,

Vu le rapport d'analyse des offres présenté en Commission Appel d'Offres le 12 mai 2026,

L'analyse technique et financière des offres définitives et le classement des candidats a été présenté en commission appel d'offres le 12 mai 2026. Les membres de la Commission ont décidé de proposer à la présente Assemblée Délibérante de retenir l'offre de ELIOR Restauration pour un montant de 153 003.18€ HT soit 161 418.35€ TTC pour une prestation d'un an reconductible deux fois à compter du 01 septembre 2026 (dans la limite du 31 juillet 2029).

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

- **ATTRIBUE** le marché de prestation de restauration scolaire à l'entreprise Elior Restauration pour un montant de 153 003.18€ HT soit 161 418.35€ TTC, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché de prestation de restauration scolaire
- **CHARGE** Madame le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à

compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Laure DUCHAMP,

Maire



Aurélien SYLVESTRE

Secrétaire de séance

